

Retrouvez tous les numéros du bulletin AGRO-SAONE et consultez également les Bulletins régionaux
BSV Grandes Cultures et Infobio sur www.franche-comte.chambagri.fr

La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture
pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques
sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.



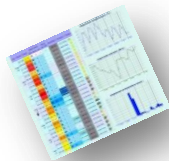
Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation.

Si non spécifié, il faut considérer une absence d'alternatives à l'application de produits phytosanitaires. Toutes les méthodes de lutte alternatives à la chimie sont consultables sur les guides cultures des chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté.

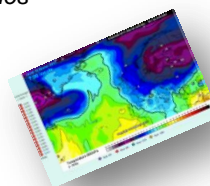
**C'est le dernier bulletin de 2018.
Rendez-vous courant février 2019.**



Pluie et températures



Modèles



2018 – pluviométrie et températures



2018	70									
POSTE	CHARGEY LES GRAY		RIOZ		VENISEY		FROTEY LES VESOUL		VILLERSEXEL	
Mois	Temp MOYENNE (°C)	Pluie (mm)	Temp MOYENNE (°C)	Pluie (mm)	Temp MOYENNE (°C)	Pluie (mm)	Temp MOYENNE (°C)	Pluie (mm)	Temp MOYENNE (°C)	Pluie (mm)
Janvier	6,7	167,1	6,7	206,7	6,4	184,7	6,3	155,3	6,5	226,2
Février	1,2	45,4	1,1	39,4	1,0	46,3	0,7	40,6	0,9	46,2
Mars	5,9	145,7	5,5	108,8	5,1	138,5	5,6	109,0	5,2	100,9
Avril	13,4	51,8	13,0	44,3	12,8	57,8	14,0	52,4	13,0	43,5
Mai	16,1	98,6	16,0	154,7	15,9	92,7	16,4	94,7	15,8	103,9
Juin	19,7	50,6	19,3	33,1	19,2	39,2	19,3	32,2	18,9	52,1
Juillet	22,8	20,8	22,2	32,5	22,1	34,3	23,1	15,1	22,0	14,6
Août	21,7	51,6	21,6	33,4	21,1	91,4	22,0	23,4	21,4	32,4
Septembre	17,7	20,3	17,6	67,7	16,9	31,0	18,2	18,3	17,4	19,6
Octobre	13,1	20,8	12,4	26,4	12,4	21,6	13,1	22,4	12,1	27,4
Novembre	9,6	31,0	9,4	27,4	9,1	30,0	9,7	27,6	9,1	28,8
Décembre										
Total	13,4	703,7	13,2	774,4	12,9	767,5	13,5	591,0	12,9	695,6



Stades et état des cultures

Les colzas ont poussé.

Insectes

Conseil vis-à-vis du charançon

Très peu de captures cette semaine. Le vol de l'automne 2018 a été faible et extrêmement rapide. Toujours pas de pontes observées en Haute-Saône.

Aucun insecticide à prévoir.

Désherbage

Sur graminées, les spécialités à base de [propyzamide](#) type [KERB FLO](#) ou [IELO](#) pourront être **positionnés fin novembre lors de conditions climatiques froides et humides.**

Ces spécialités sont à limiter au strict nécessaire en zone de captage car la molécule [propyzamide](#) est souvent retrouvée dans les eaux.

Sur sanves ou chardon Marie, la [mésotrione \(CALLISTO\)](#) apporte des efficacités intéressantes.
Préconisé en fractionnement : 2 passages de [CALLISTO](#) à 0.1 L/Ha espacés d'une dizaine de jours
Certaines années, 1 passage à 0.15 L/Ha suffit.

Sur chardon Marie : faire deux passages à 0.15 L/Ha

Il est trop tôt pour désherber les colzas Clearfield, toutes les dicotylédones ne sont pas levées.

Traitement au callisto, les sanves sont blanches



Pesées entrée hiver

Il est temps de faire les pesées de biomasse colza entrée d'hiver qui serviront à estimer l'azote déjà absorbé par les plantes. Une pesée fin janvier sera également nécessaire car certains colzas poussent toujours et d'autres perdront du poids.

Pour réaliser la pesée, faire la moyenne de 4 prélèvements de 1 m² sur la parcelle.

**Par exemple, si le colza est semé à un écartement 50cm prélever 2 m linéaire pour faire un m².
si le colza est semé à un écartement 40cm prélever 2.5 m linéaire pour faire un m².**

Nous avons réalisé quelques photos des pesées sur notre réseau d'observation.



Pesée = 0.17 kg / m²
14 pieds / m² (12 g par pied)



Pesée = 0.75 kg / m²
19 pieds / m² (40 g par pied)



Pesée = 1.1 kg / m²
15 pieds / m² (70 g par pied)



Pesée = 2.8 kg / m²
6 pieds / m² (450 g par pied)



Pesée = 3.5 kg / m²
25 pieds / m² (140 g par pied)

Pour information voici quelques doses d'azote simulées pour 2019 grâce à la [réglette colza](http://www.reglettecolza.fr) de Terres Inovia :

Poids frais en kg/m ² Automne	Hypothèse poids frais en kg/m ² sortie hiver	Variation du poids durant l'hiver	Valeur retenue en kg de poids frais/m ²	Apports effluents	DOSE X réglette Terres Inovia www.regletteazotecolza.fr sol profond - objectif de rendement égal ou supérieur à 35 q/ha.
0.17	0.4	+ 100 %	0,4		180 unités
0.75	1	+ 20%	1		140 unités
1.5	1	stable	1.3		136 unités
2.8	1.5	- 50 %	2,1	20T fumier avant colza, effluent tous les 3 ans	75 unités
3.5	2	- 40 %	2.8	20T fumier avant colza, effluent tous les 3 ans	42 unités (ne pas descendre au-dessous de 60 unités !)

Ne pas compter les légumineuses associées dans le calcul, la restitution en azote est trop aléatoire.



Stade et état des cultures

Tous les blés sont levés sauf quelques rares parcelles semées courant novembre.

Blé de soja



Blé semé au 8/11



Blé sous couvert de luzerne – les graines de luzerne tombées au sol lèvent



Désherbage

Que ce soit dans un trèfle semé au 20/08 ...

un blé semé au 20/09...



... une orge semée au 25/10...

...ou un blé semé au 8/11, les vulpins lèvent !





Les graminées lèvent en même temps que les céréales.

Les désherbages d'automne servent principalement à gérer les graminées d'automne.

Il semble donc intéressant d'évaluer l'infestation en graminées type vulpins ou ray-grass afin de réduire les coûts de désherbage. C'est le moment de visiter les parcelles car les graminées lèvent.

- Si les infestations en graminées sont significatives (> 30 pieds / m^2), éventuellement prévoir un désherbage à l'automne mais en évitant les périodes de gelées qui semblent imminentes.
Cette fin de semaine sera idéale pour appliquer les herbicides racinaires, toutes les céréales levées (stade 1 feuille), de la douceur suivie de pluie sont annoncés dans les 15 jours à venir.
- Si les infestations en graminées sont plutôt faibles, un passage unique (en décembre si les conditions météo sont correctes) à base de spécialités à mode d'action essentiellement foliaire type [Kalenkoa](#) pourra faire l'affaire.
- Certes la mise hors gel du pulvé est fastidieuse mais si les conditions météorologiques le permettent, si la parcelle est ressuyée et portante, il ne faut pas hésiter à désherber les graminées en décembre, janvier ou février. A ces dates, vulpins, ray-grass et agrostis sont levés. Privilégier les herbicides à mode d'action foliaire. Les folle avoines lèvent en ce moment et lèveront jusqu'en mars. Il est préférable de les désherber au printemps (mars – avril) avec des spécialités à base de [pinoxaden \(Axial pratic\)](#).

Programmes désherbage blé, voir [Agrosaône N°27](#) p7

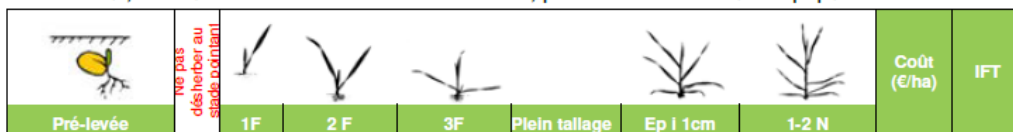
- **Sur brômes**, attendre décembre qu'ils soient tous levés. Un désherbage à base d'Abak ou de Monitor peut être envisagé.

Sur blé Extrait du guide cultures des chambres d'Agriculture Bourgogne Franche-Comté



Bromes

Le labour, les faux semis et retard de date de semis, permettent de diminuer la population de bromes.



BROME ET VULPIN									
Faible population						2 x ATTRIBUT 30 g + mouillant + SA à 10-15 jours d'intervalle		23	1
						ATLANTIS PRO 0,9 l + ATTRIBUT 30 g + mouillant + SA		50	1,1
Forte population		FOSBURI 0,5 l				ATLANTIS PRO 0,9 l + ATTRIBUT 30 g puis ATTRIBUT 30g à 15j d'intervalle		168	2,43
		En cas de fortes levées dès l'automne :							
		FOSBURI 0,5 l + MONITOR 25 g + mouillant + SA						70	1,83
		ABAK 125 g + mouillant + SA puis ABAK 125 g + mouillant + SA 2 semaines plus tard						48	1
	OTHELLO 1,1 l + MONITOR 25 g + mouillant + SA						81	1,73	
Le FOSBURI n'a pas d'efficacité sur bromes mais renforce bien l'efficacité des anti-bromes spécifiques.									

Cas des repousses d'orge dans le blé. Monitor est la spécialité la plus efficace à l'automne (voir ci-dessus).

Levée de repousses d'orge et bromes dans un blé



Insectes (pucerons)

Conseil

Si cela n'a pas encore été fait, prévoir un « nettoyage » des pucerons avant l'hiver sur les orges (espèce sensible à la JNO) semées et levées fin septembre, début octobre (actuellement au stade 3 feuilles, début tallage). Sur les blés (espèce moins sensible à la JNO), les infestations sont actuellement faibles. Un insecticide est inutile.



ORGE d'HIVER - ORGE DE PRINTEMPS

Stade et état des cultures

Toutes les orges sont levées.

Orge semée au 19/09, stade plein tallage



Semis du 11/10, stade 1 feuille



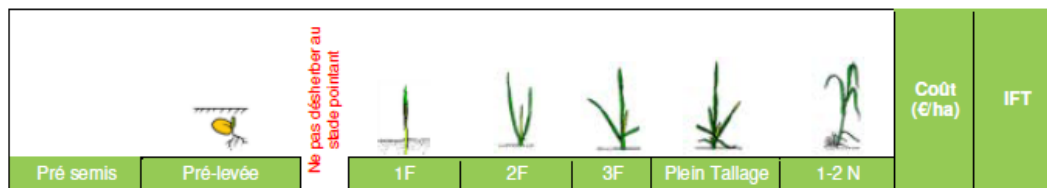
Désherbage Orge Hiver


Les graminées lèvent en même temps que les céréales.

Sur orge, si la parcelle n'a pas été désherbée en prélevée, il semble intéressant d'évaluer l'infestation en graminées type vulpins ou ray-grass afin de réduire les couts de désherbage.


- Si les infestations en graminées sont significatives (> 30 pieds / m^2), prévoir un désherbage à l'automne mais en évitant les périodes de gelées qui semblent imminentes.
Cette fin de semaine sera idéale pour appliquer les herbicides racinaires, toutes les céréales levées (stade 1 feuille), de la douceur suivie de pluie sont annoncés dans les 15 jours à venir.
- Le [pinoxaden \(Axial pratic\)](#) et le [fenoxaprop \(Fenova super\)](#) sont les dernières molécules à mode d'action foliaire utilisables sur orge.
Si les infestations en graminées sont plutôt faibles, un passage unique à l'automne avec des spécialités à base [fenoxaprop \(Fenova super\)](#) peut apporter quelques efficacités sur vulpin.
Les spécialités à base de [pinoxaden \(Axial pratic\)](#) sont à positionner au printemps sur ray-grass et vulpins.
- Certes la mise hors gel du pulvé est fastidieuse mais si les conditions météorologiques le permettent, si la parcelle est ressuyée et portante, il ne faut pas hésiter à désherber les graminées en janvier ou février.
A ces dates, vulpins, ray-grass et agrostis sont levés. Privilégier les herbicides à mode d'action foliaire.
La folle avoine lève en ce moment comme les orges et jusqu'en mars. Plutôt les désherber au printemps (mars – avril) avec des spécialités à base de [pinoxaden \(Axial pratic\)](#) ou [fenoxaprop \(Fenova super\)](#).
- Pas de solutions sur bromes.

Programmes désherbage orge, voir [Agrosaône N°27](#) p10



LUTTE CONTRE FOLLE AVOINE			
	Attendre que les folles avoines soient levées	FENOVA SUPER 0,6 l + adj.	21 0,6
		AXIAL PRATIC 0,6 à 0,9 l + adj.	21 à 32 0,5 à 0,7
<i>Sur folle avoine et avoine à chapelets il est possible de fractionner la dose d'AXIAL PRATIC en deux applications de 0,6 l/ha.</i>			
LUTTE CONTRE LA VULPIE			
		Chlortoluron 1800 g	36 1
		FOSBURI 0,5 l Optimum 1F	43 0,83
		TROOPER 2,5 l	48 1

Légende :

 : Restriction pour les parcelles drainées qui diffèrent selon les produits, se reporter aux caractéristiques des produits
 + adj : Ajout d'adjuvant(s) conseillé

- ➔ Reportez-vous à la partie « Application de produits phytosanitaires » pour le choix de l'adjuvant.
- ➔ Reportez-vous à la partie « Blé » pour les caractéristiques des herbicides.

Désherbage Orge Printemps semées à l'automne

Ne pas désherber à l'automne : risque de gel de la culture.

Les herbicides racinaires autorisés sur orge d'hiver ne sont pas autorisés sur orge de print semée à l'automne.

Les spécialités à base de [pinoxaden \(Axial pratic\)](#) pourront être utilisées au printemps.

La spécialité à base de [fenoxaprop \(Fenova super\)](#) sera certainement inefficace sur vulpins développés.

Insectes (pucerons)

Voir paragraphe blé

Conseil

Si cela n'a pas encore été fait, prévoir un « nettoyage » des pucerons avant l'hiver sur les **orges** (espèce sensible à la JNO) semées et levées fin septembre, début octobre (actuellement au stade 3 feuilles, début tallage).

Sur les blés (espèce moins sensible à la JNO), les infestations sont actuellement faibles. Un insecticide est inutile.



Couverts – Méteils - Luzerne

Les couverts poussent encore, parfois les graminées, parfois les légumineuses ou les deux.

Couvert avoine – trèfle alex – vesce

Photo du 29/10



Couvert avoine – trèfle alex – vesce

Photo du 12/11



Couvert avoine – trèfle alex – vesce

Photo du 19/11



Trèfle porte graine semé début septembre.





Tour de plaine Captages

La Chambre d'agriculture de Haute-Saône vous invite à participer à un tour de plaine collectif sur les captages :

- Mercredi 21 novembre 2018 à 9H45 à Frasne le Château



La vidéo de la semaine

Le test à la bêche pour observer son sol par Christophe Barbot (CA Alsace) ([cliquez](#))





AGENDA

Le lundi 10 décembre 2018 de 9h15 à 17h

La chambre d'agriculture de Haute-saône vous invite à sa journée annuelle « Grandes Cultures » à Gy
Le programme vous parviendra ultérieurement.

Le mardi 11 décembre 2018 de 9h00 à 17h30 à la Maison des Agriculteurs de Vesoul (Haute-Saône)

Mardi 11 DÉCEMBRE 2018

Le rendez-vous des agriculteurs innovants !

Un autre regard sur les prairies permanentes : à la croisée des performances
à la Maison des Agriculteurs de Vesoul (Haute-Saône)

INNOV' ACTION
Les Chambres d'Agriculture

L'Agro-écologie
en Bourgogne-Franche-Comté

www.bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr
www.innovation-agriculture.fr

2018
Le rendez-vous des agriculteurs innovants !

INNOV' ACTION
Les Chambres d'Agriculture

L'Agro-écologie
en Bourgogne-Franche-Comté

INSCRIPTION
Inscrivez-vous par téléphone au **03.84.77.14.69** (Aline Delaitre - Chambre d'Agriculture de Haute-Saône) avant le mercredi 5 décembre en précisant si vous participez au repas et/ou aux ateliers de l'après-midi.

ADRESSE
Maison des agriculteurs, 17 quai Yves BARBIER, 70000 VESOUL

PARTENAIRES

AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTE-SAÔNE, AgriParticulier, VetAgro Sup, 4188 Prairies 504, AGRICULTURES & TERRITOIRES CHAMBRE D'AGRICULTURE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, EPLagri, INRA, UNIVERSITÉ DE LORRAINE, AGR pour la Bourgogne, Conservatoire botanique national de Franche-Comté, Conservatoire d'espaces naturels Franche-Comté, Agence de l'eau, REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE, Réseau Rural, REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE, MINISTERE DE L'AGRICULTURE, PÊCHERIE ET ALIMENTATION, MINISTERE DE LA REGION DE HAUTE-NORMANDIE, MINISTERE DE LA REGION DE LA NORMANDIE.

Credits photos: Chambre d'Agriculture de Haute-Saône

PROGRAMME

UN AUTRE REGARD SUR LES PRAIRIES PERMANENTES

- 9h** Accueil des participants
- 9h15 - 9h30** Introduction par Michel Daguet (Vice-Président de la Chambre d'Agriculture de Haute-Saône) et par Bernard Gaudinet (Président de l'association BORPLACAL)
- 9h30 - 10h15** Complémentarité des regards sur les prairies permanentes par Sylvain Plantureux (Université de Lorraine - INRA Colmar), François Dehondt (CBNFC-ORI), Catherine de Saint Rat (LPO) et Bernard Destrieux (CEN).
- 10h15 - 11h15** Un regard sur la flore des prairies permanentes par Margaux Rebol Salze (Chambre d'Agriculture de Haute-Saône) et Miguel Neau (Minuartie) pour les plantes bio-indicatrices
- 11h15 - 12h15** Un regard sur la place de la biodiversité dans le système par Audrey Michaud (VetAgro Sup - Clermont-Ferrand) et visionnage de témoignages d'agriculteurs du secteur.
- 12h15 - 13h15** Déjeuner sur place offert pour tous les participants uniquement sur réservation avant le 5 décembre

- 13h15 - 15h15**
 - Atelier 1 animé par Mickaël Grevillot (CA 70) et Christophe Hennequin (CBNFC-ORI) Savoir regarder et analyser son foin.
 - Atelier 2 animé par Margaux Rebol Salze (CA 70) Apprendre à adapter sa gestion du stock fourrager grâce au Ramil fourrager
 - Atelier 3 animé par Bernard Destrieux (CEN), Perrine Jacquot (CBNFC-ORI) et Catherine de Saint Rat (LPO) Reconnaître les éléments structurants pour la faune dans les prairies.
- 15h15 - 16h** Un regard sur des approches territoriales différentes autour des prairies permanentes
 - Retour sur 20 ans de MAE dans le Val de Saône par Guillaume Blondel (EPTB Saône Doubs)
 - Bilan des MAEC 2015-2020 sur le territoire BORPLACAL par Michel Delhon (CA 70)
 - Le point de vue d'une filière herbagère : l'IGP Gruyère
- 16h - 16h30** Conclusion de la journée
- 16h30 - 17h30** Remise des prix concours Prairies fleuries 2018 pour les trois secteurs hauts-saônois

Contacts :
Chambre d'agriculture de Haute-Saône
Margaux Rebol Salze
Tél : 03.84.77.14.34
margaux.rebol-salze@haute-saone.chambagri.fr

Michel Delhon
Tél : 03.84.77.14.65
michel.delhon@haute-saone.chambagri.fr



Les conseils contenus dans ce bulletin sont basés sur les observations des parcelles de référence du BSV. Ils sont à adapter en fonction de votre propre situation.

Se référer à l'étiquette du produit avant utilisation.

Pour connaître les matières actives des produits cités, se référer au site <https://ephy.anses.fr/> et aux guides cultures papier des Chambres d'Agriculture de Bourgogne Franche Comté.

Un référentiel produits phytosanitaires actualisé en permanence est disponible sur MesP@rcelles pour les abonnés.

Pour chaque produit, vous trouverez toutes les informations sur les matières actives, les mélanges, les usages, la réglementation, les phrases de risque...



BSV Grandes Cultures de Bourgogne - Franche Comté

Cliquez sur l'image



La Chambre d'agriculture de Haute-Saône est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le n°IFO1762 dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.

